DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE - SYNTHE
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2022 AUT 125

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public CDV - 2022

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-2,
- Vu la demande présentée par la Société ECR en date du 28 juin 2022,

AUTORISE

- La réservation du stationnement face au 15, rue de Calais à Gravelines pour la mise en place d'une nacelle en toute sécurité lors des travaux de couverture.
- Sous réserve :
- Le stationnement sera réservé face au 15, rue de Calais,
- La pose des panneaux de signalisation incombe le demandeur,
- Que la sécurité des passants soit assurée,
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable Du 05 au 06 juillet 2022

Fait à GRAVELINES, LE

Le Maire

4 - JUIL. 2022



Bertrand RINGOT

